

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE SPECIALE SÉANCE DU 27 MAI 2026

Le vingt-sept mai deux-mille-vingt-six à 13h45, l'Assemblée Spéciale de l'Etablissement Public Foncier de la Haute Savoie s'est réunie à l'Espace des Bains à ALLONZIER-LA-CAILLE, sur convocation du Président en date du 21 mai 2026.

Total des droits de vote				4 voix			
Au titre de la Commune de SERVOZ				1 voix			
Au titre de la Commune de PRAZ-SUR-ARLY				1 voix			
Au titre de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE				1 voix			
Au titre de la Commune de COMBLOUX				1 voix			
DÉLEGUÉS TITULAIRES	Présent	Représenté	Excusé/Absen	DÉLEGUÉS SUPPLEANTS	Présent	Représenté	Excusé/Absen
EVARD Nicolas	X			BONINO Jean-Marc			X
GUÉDON Jean-Michel		X		TUAZ Serge			X
BESSAT Pierre			X	HOTTEGINDRE Alexis			X
BRONDEX Laurence			X	DUCREY Guy			X

Total des votants présents ou représentés : 2

Le quorum est atteint l'Assemblée Spéciale peut délibérer.

PARTICIPANTS pour l'EPF 74 :

MINOT Catherine Directrice - Marlène CHANCRIN – Loïc ALCARAS - CHAZAT Margot
Stéphanie MARS – Emeline MUFFAT-ES-JACQUES – Anne-Laure PEYTAVIN - Franck BOGEY - Olivier BLANQUET
Amandine RADOUX –Fanny SABUCO – Lucie ELWOOD - Pauline HASLÉ – Vincent CEZARD – Florine BOUCARD

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation des procès-verbaux des dernières séances en date des 04/07/2025, 05/12/2025 et 18/12/2025**
- 2. Vote : Élection des délégués de l'Assemblée Spéciale qui siègeront à l'Assemblée Générale de l'EPF74**

Monsieur Nicolas EVRARD doyen de l'assemblée de ce jour accepte de présider la séance et énonce les pouvoirs.

Désignation du secrétaire de séance : Stéphane VALLI

Point 1. Approbation des procès-verbaux des dernières séances

Aucune rectification n'ayant été demandée, les procès-verbaux des dernières séances de l'Assemblée Spéciale qui se sont tenues les 4 juillet 2025, 5 décembre 2025 et 18 décembre 2025 sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 2.

Vote : Élection des délégués de l'Assemblée Spéciale qui siègeront à l'Assemblée Générale de l'EPF 74

Conformément aux dispositions de l'Article 7 des statuts de l'EPF 74 :

Chaque Commune adhérente à l'EPF 74, mais non membre d'un E.P.C.I. adhère à celui-ci et, est représentée dans une Assemblée Spéciale, en fonction de sa population.

- Commune de 0 à 10.000 habitants : 1 délégué et 1 délégué suppléant
- Commune de 10.001 à 20.000 habitants : 2 délégués et 2 délégués suppléants
- Commune à partir de 20.001 habitants : 3 délégués et 3 délégués suppléants

Collectivités	Population*
Assemblée Spéciale	5 801
Servoz	1 154
Combloux	2 200
Les Contamines-Montjoie	1 131
Praz-sur-Arly	1 316
*Source : INSEE 2025 "populations légales"	

Conformément aux dispositions de l'Article 8 des statuts de l'EPF 74 :

Cette Assemblée Spéciale élit un nombre de délégués à l'Assemblée Générale, en fonction du cumul de population de ces communes et conformément à la règle de représentativité des E.P.C.I. au sein de l'Assemblée Générale.


L'Assemblée Spéciale, (4 communes qui représentent un cumul de populations de 5.801 habitants*), sera représentée à l'Assemblée Générale par 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant (*Un seul délégué suppléant par manque de personnes élues en nombre suffisant*).

*AG Délibération 2025-003 du 18-12-2025 validant le périmètre de l'EPF au 31-12-2025

- ✓ Vu l'arrêté préfectoral de création de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie en date du 23/12/2003 n° 2003-2914 ;
- ✓ L'arrêté préfectoral n° 2025-231 du 20/11/2025 portant extension du périmètre de l'Etablissement public foncier local EPF 74 ;
- ✓ Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- ✓ Vu les statuts de l'EPF, notamment les articles 7-8 et 10 ;

✓ Vu le code de l'Urbanisme notamment les articles L324-2 et L324-3 du code de l'urbanisme :

L'Assemblée délibérante procède à la désignation de **3 titulaires et 1 suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale de l'EPF** parmi :

 Membres de l'EPF 74	Assemblée Spéciale
	Titulaires
ASSEMBLEE SPECIALE Servoz Praz-sur-Arly Contamines-Montjoie (Les) Combloux	EVRARD Nicolas GUÉDON Jean-Michel BESSAT Pierre BRONDEX Laurence

➤ Les membres présents ou représentés de l'Assemblée Spéciale, **DÉSignent** à l'unanimité :

TITULAIRES
M. Nicolas ÉVRARD
M. Jean-Michel GUÉDON
M. Pierre BESSAT
SUPPLÉANT
Mme Laurence BRONDEX

Aucune autre question n'étant formulée, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance lève la séance à 14h00.

Le Président de séance

Nicolas ÉVRARD

Le secrétaire de séance

Stéphane VALLI

Ensemble des délibérations visées par les services de la Préfecture, le xx/xx/2026